

Attestation d'achèvement des travaux prescrits par le PPRT

Cette attestation signée entre le riverain impacté par un PPRT ayant des prescriptions de travaux et l'artisan qu'il a retenu pour la réalisation des travaux de réduction de la vulnérabilité est **obligatoire** pour le versement du solde des financements PPRT.

COORDONNEES DU BENEFICIAIRE POUR LEQUEL LES TRAVAUX ONT ETE REALISES

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse :

_____Code Postal : _____ Ville : _____ Téléphone :
_____**ADRESSE DU CHANTIER (si différente de l'adresse courrier ci-dessus) Adresse :**

_____Code Postal : _____ Ville : _____ Téléphone :
_____**COORDONNEES DE L'ENTREPRISE RESPONSABLE DES TRAVAUX Raison Sociale:**
_____Adresse :

Code

Postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____

N° SIRET : SIREN + NIC _____

Il incombe au propriétaire de bien réceptionner les travaux et de formuler éventuellement des réserves s'il constate un défaut ou une malfaçon.

A titre d'information, il existe des réserves mineures et des réserves majeures.

Il est impératif que tous les « vices apparents » même mineurs : tâches, rayures, accrocs, etc., soient notés sur cette attestation. Ces réserves qualifiées de mineures ne suspendent pas le processus de paiement des financements PPRT. Elles doivent cependant faire l'objet d'une réparation rapide.

En revanche, pour les malfaçons ou défauts plus importants, relevant des réserves majeures, une reprise des travaux par l'artisan est nécessaire avec photos à l'appui avant le versement des financements PPRT. Les réserves majeures pourront alors être levées.

Réserves éventuelles – volet réservé au propriétaire

Réserves mineures :

Réserves majeures

Date début des travaux : ... /.../...

Date fin de travaux : ... /... /...

Date de facture : ... /... /...

L'entreprise responsable des travaux atteste sur l'honneur :

- Avoir pris connaissance du diagnostic technique réalisé par le prestataire de la Métropole au domicile du riverain concerné, avoir vérifié que le devis répondait bien aux prescriptions de travaux figurant sur le diagnostic technique et atteste avoir réalisé les travaux commandés dans les règles de l'art.
- Que la facture des travaux a été acquittée ;

Le client faisant réaliser les travaux atteste sur l'honneur :

- Avoir eu connaissance des modalités de financement des travaux prescrits par le PPRT concerné, antérieurement au déclenchement de l'opération, avoir transmis le diagnostic technique complet avec les prescriptions de travaux à l'entreprise retenue ;
- Que les informations communiquées sur les caractéristiques du bien concerné sont exactes ;

Le bénéficiaire des travaux

Le Professionnel responsable des travaux :

<p>Fait à : le : Signature en originale précédée de la mention « Lu et Approuvé »</p>	<p>Fait à : le : Cachet : Signature en originale précédée de la mention « Lu et Approuvé »</p>
---	---

Photos Pendant le chantier – fournies par l'entreprise ou par le propriétaire

Photos Après Travaux – fournies par l'entreprise ou par le propriétaire

Document à retourner selon le PPRT concerné à
PPRT Valle de la chimie : securenov@grandlyon.com
PPRTNeuvilleGenaytravauxhabitat@grandlyon.com
PPRTGivorstravauxhabitat@grandlyon.com
PPRTSaintpriesttravauxhabitat@grandlyon.com